

Commune de VACHERESSE
(Haute-Savoie)

Décision du Maire n° D2025-03

Objet : Passation d'un bail à usage professionnel

Le Maire de Vacheresse,

Vu la délibération du conseil municipal n° DEL2024_048 en date du 12 juillet 2024 donnant délégation à Monsieur le Maire de la Commune de VACHERESSE en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la demande formulée par Madame CORDOBES Joane pour la location d'un local dans le cadre de son activité d'orthophoniste,

DECIDE

- 1- De louer à Madame CORDOBES Joane un local à usage de cabinet sis 1025 route du Chef-lieu.
- 2- Que cette concession fera l'objet d'un bail professionnel de location d'une durée de six ans à compter du 1^{er} mai 2025.
- 3- Que la location est consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel de **350 €** qui sera révisé tous les ans, le 1^{er} mai, en fonction de la variation de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié trimestriellement par l'INSEE. L'indice de référence sera celui du 4^{ème} trimestre 2024, soit 137,29.
- 4- La caution équivalente à deux mois de loyer sera versée lors de l'établissement du bail initial.

A VACHERESSE, le 23 avril 2025

Le Maire,


Jean TUPIN-BRON

Acte rendu exécutoire après
télétransmission en préfecture
le